

COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 200731-087 : Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04 mars 2020,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement / Nom Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – PENARRUBIA Éric	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon 9	01.09.2020

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Vinça, le 31 juillet 2020. Le Maire, René DRAGUÉ.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le hibunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Notifié le